



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2023

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

AVIS_TF_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP SABLES D'OLONNE
155 RUE SIMONE VEIL CS 90373
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal : 47 51 268 841 039

Référence de l'avis : 23 85 4002658 80

Contrat de prélèvement : P385034637690

Référence unique de mandat :

FR46ZZZ005002P385034637690

Numéro de propriétaire : 001 +00531 X

Département d'imposition : 85
VENDEE

Commune d'imposition : 001
AIGUILLOU-LA-PRESQU'ILE (L')

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 10/08/2023

Date de mise en recouvrement : 31/08/2023

Identifiant service : 85035

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP SABLES D'OLONNE
155 RUE SIMONE VEIL CS 90373
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX
Tél : 0251217699
• pour le montant de votre impôt :
CDIF LES SABLES D'OLONNE
SECT. FONC 1ER SECTEUR
155 RUE SIMONE VEIL
CS 90373
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX
Tél : 02 51 21 76 66

* (service gratuit + coût de l'appel)

SCI CLISSON IMMO
20 RUE DU MARAIS
85400 STE GEMME LA PLAINE

Somme à prélever

1 217,00 €

Date limite de paiement : 16/10/2023

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2023,
directement sur [impots.gouv.fr](#) ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 26/10/2023.

Compte bancaire : FR76 1380 7008 350X XXXX XXX9 064
Identifiant de la banque : CCBPFRPPNAN
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

En tant que propriétaire, vous devez déclarer tout changement intervenu depuis votre dernière déclaration concernant la situation d'occupation de vos locaux affectés à l'habitation. Pour cela, rendez-vous dans votre espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Biens immobiliers » ou par téléphone au 0 809 401 401.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBD5K8	PROPRIÉTAIRE	SCI CLISSON IMMO

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2022	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2023	35,48 %	%	2,00 %	0,114 %	14,47 %	1,23 %		
	Adresse	31 BD DE LA FORET							
	Base	2191		2191	2191	2191	2191		
	Cotisation	777		44	2	317	27	1167	
	Cotisation lissée								
Propriétés non bâties	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Cotisation 2022								
	Cotisation 2023	777	%	44	2	317	27	1167	
	Variation	%	%	%	%	%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%		
Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%		
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles									
	Cotisation 2022								
	Cotisation 2023								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel : Droit fixe :		
	Base collectivité								
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 580894 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. En 2023, de nouveaux services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 838255289 . Il n'est pas possible d'édition l'évolution de vos cotisations.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale Dégrèvement Habitation principale Dégrèvement JA État Dégrèvement JA Collectivité			50	
Références administratives : 850 51 024 035 001 307 K E					Montant de votre impôt				1217

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2024.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-information-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.